

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUERET**
Extrait
du registre des délibérations

Publié le 20/12/23
Mis en ligne le 21/12/23

L'an deux mille vingt-trois, quatorze décembre à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Auditorium de la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 08/12/23

Etaient présents : M. Guy ROUCHON, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, M. Eric CORREIA, M. Erwan GARGADENNEC, M. Benoit LASCOUX, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, Mme Patricia GODARD, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, Mme Olivia BOULANGER à M. François VALLES, Mme Marie-Line GEOFFRE à M. Eric BODEAU, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Ludovic PINGAUD à M. Christophe MOUTAUD, Mme Corinne TONDUF à M. Henri LECLERE, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, M. Patrick ROUGEOT à M. Philippe PONSARD, M. Philippe BAYOL à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL

Etaient excusés : Mme Mireille FAYARD, Mme Viviane DUPEUX, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 11

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participants pas au vote : /

Nombre de membres votants : 48

Secrétaire de séance : Eric BODEAU

POURSUITE DE LA PROCEDURE D'OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE (ORI) DU CENTRE-VILLE DE GUERET

Rapporteur : M. Alain CLEDIERE

Dans sa délibération du 14/04/2023, le conseil communautaire a décidé d'engager la procédure de déclaration d'utilité publique en vue de la mise en place d'une Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur 6 immeubles du centre-ville de Guéret. Pour donner suite à cette délibération, Mme la Préfète de la Creuse a organisé l'enquête publique en matière d'urbanisme, ouverte du 11/09/2023 au 26/09/2023.

Copie de présentation en préfecture
023-200034825-20231214-307-23-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Dans son rapport, le commissaire enquêteur émet un avis favorable à la Déclaration d'Utilité Publique concernant l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur la commune de Guéret.

Il constate que les éléments du rapport ne sont pas de nature à interférer sur l'intérêt général de l'ORI. Cependant, il fait état des remarques suivantes :

- Il ne fait pas de doute que la nécessité de recourir à l'expropriation apparaît comme une solution technico-économique ultime mais néanmoins adaptée par rapport aux enjeux et permettra d'insuffler une dynamique vis-à-vis des propriétaires afin de les inciter à restaurer leurs biens. Ces futurs logements dotés d'éléments de confort répondant aux besoins actuels permettront de favoriser la venue d'une population nouvelle.
- La demande de reconnaissance d'utilité publique pour l'opération de restauration immobilière concernant 6 immeubles apparaît pertinente et en adéquation avec les enjeux mis en avant par la collectivité
- Il convient de mettre en place une concertation pour que le propriétaire des immeubles 4 et 5 œuvre en accord avec l'OPAH-RU. Il est à noter que cette concertation vers les différents propriétaires concernés est d'ores et déjà prévue.

Au vu de ces éléments et compte tenu de l'enjeu de la réhabilitation des 6 immeubles retenus et des remarques du commissaire enquêteur, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité décident :

- De poursuivre la procédure et de solliciter la délivrance de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique par Mme la Préfète de la Creuse
- D'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions et signer tout acte relatif à la mise en œuvre de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Eric BODEAU

